

Sondage du comité santé et sécurité



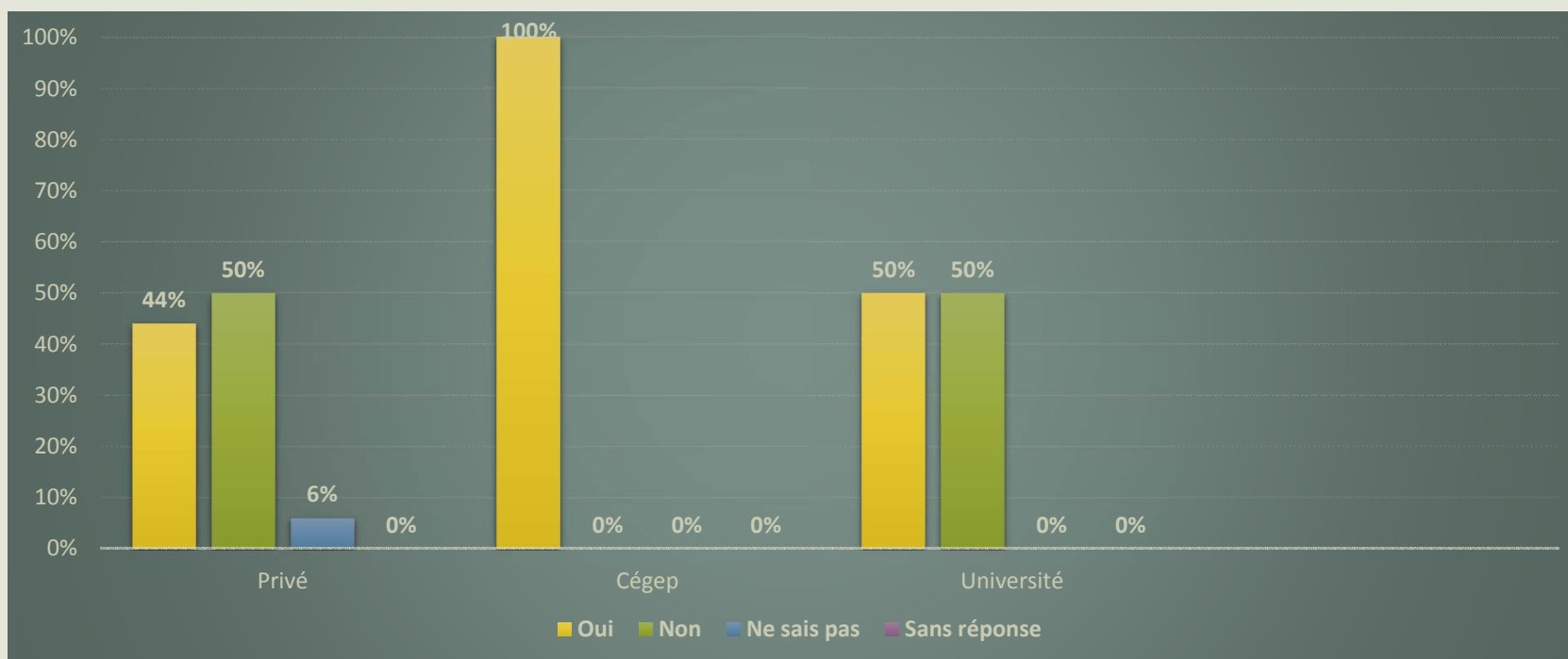
Conseil fédéral (3 au 5 décembre 2014)

Caractéristiques du sondage

- Au printemps 2014, le comité SST de la FNEEQ a demandé aux syndicats des trois regroupements de répondre à un sondage d'une vingtaine de questions sur leur réalité et leurs préoccupations en matière de santé et sécurité au travail.

- 33 syndicats ont répondu :
 - 18 en provenance du regroupement privé
 - 11 en provenance du regroupement cégep
 - 4 en provenance du regroupement université

Est-ce qu'un comité paritaire en santé et sécurité du travail est formé dans votre (ou vos) établissement(s) ?



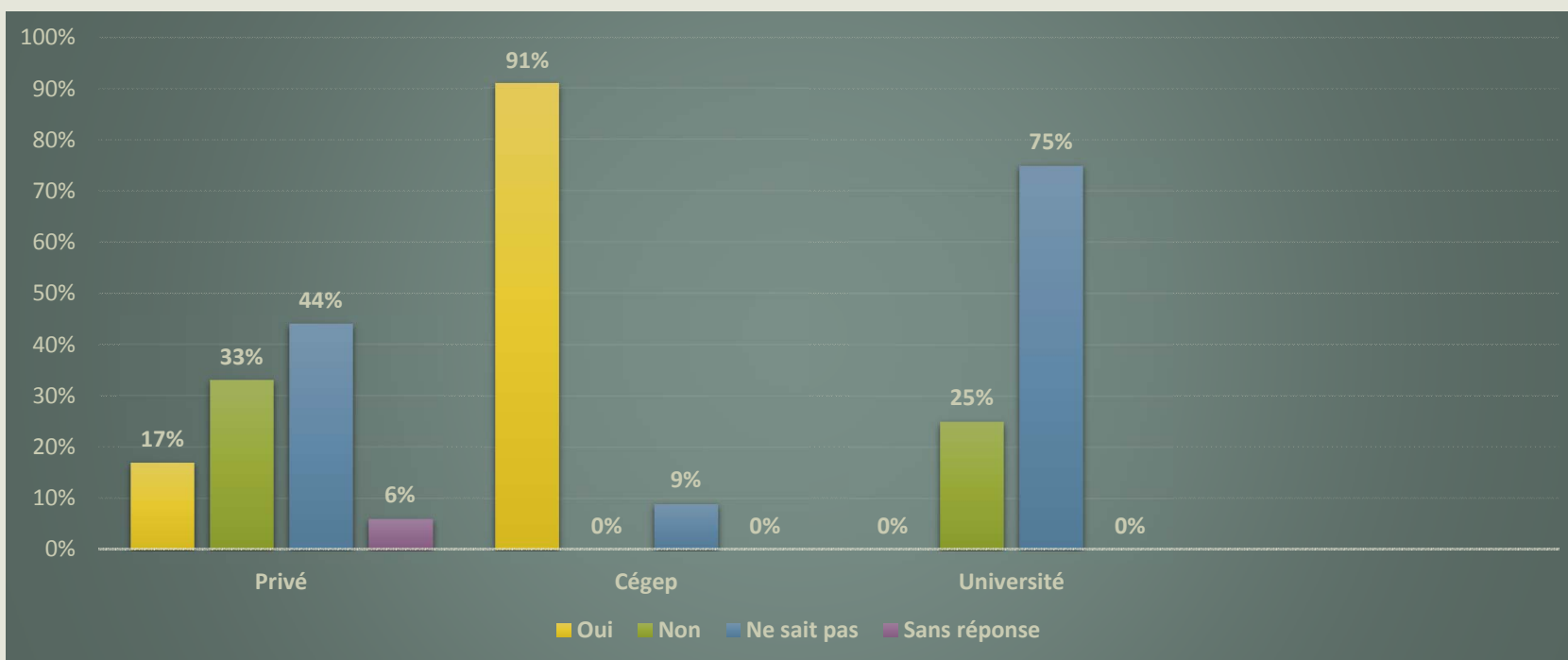
Combien de fois ce comité se réunit-il par année ?

11 syndicats sans comité SST

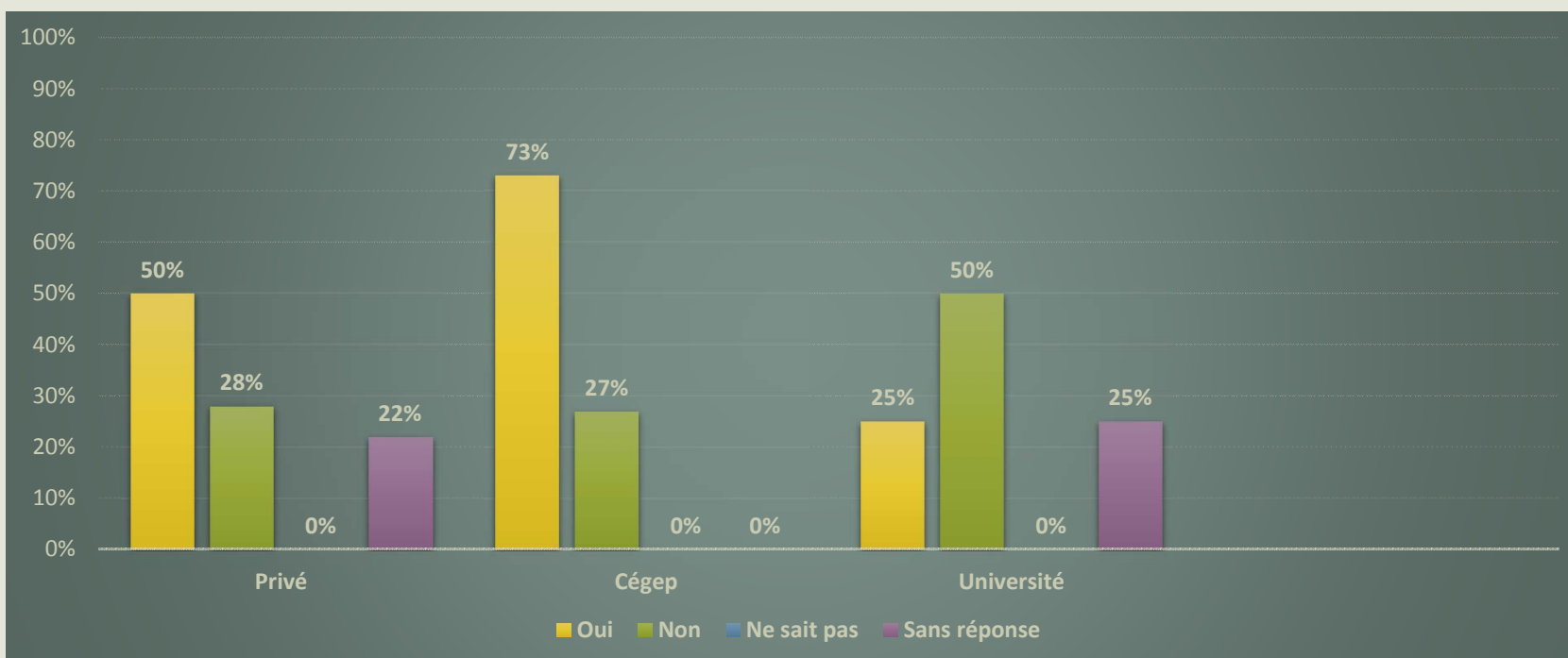
22 syndicats avec comité SST

- Ne sait pas : 2
- Aucune rencontre : 1
- 1 à 2 fois par année : 6
- 3 à 5 fois par année : 9
- 6 à 9 fois par année : 4

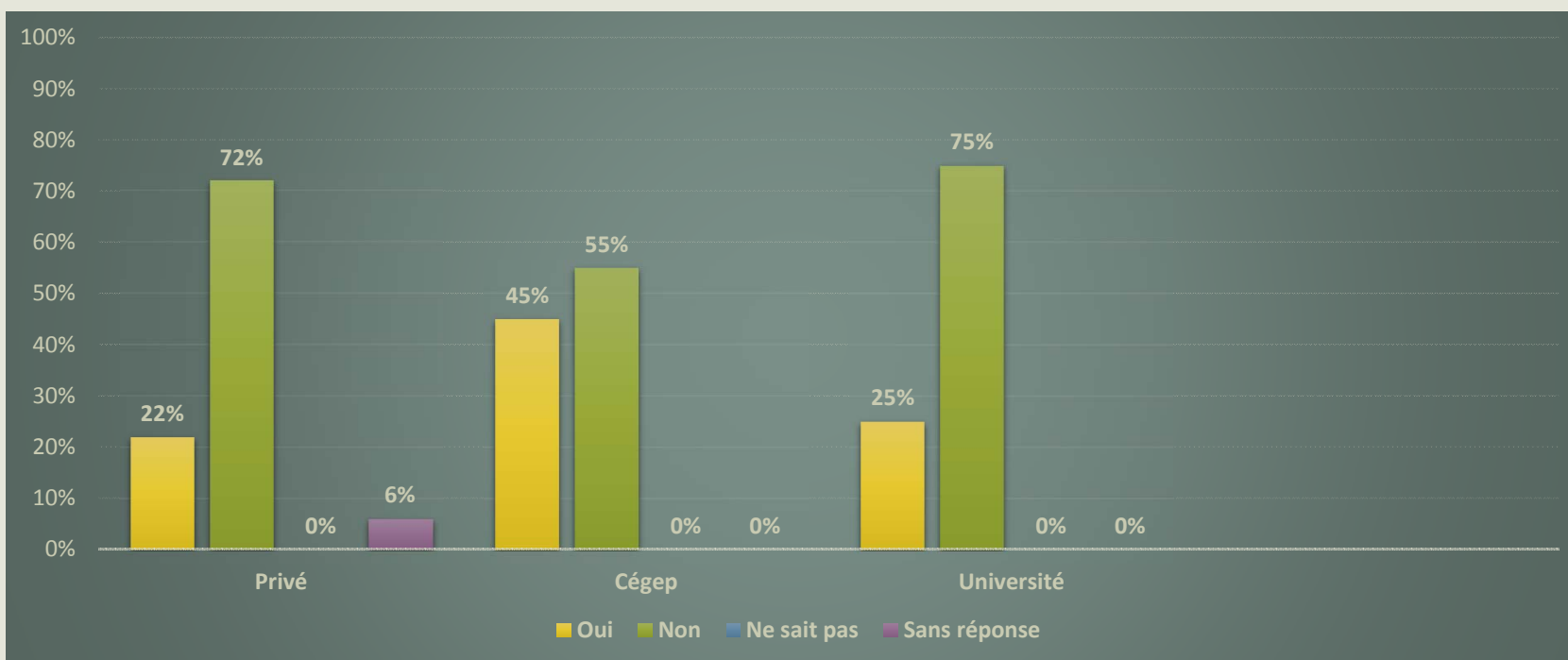
La CSST a-t-elle effectué une visite pour vérifier la conformité des machines depuis 2011 ?



Est-ce que votre établissement a élaboré un plan d'action en santé et sécurité au travail depuis 2011 ?



Êtes-vous au courant qu'un nouveau règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante est entré en vigueur en juin 2013 ?



Règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante

- Modification du Règlement sur la santé et la sécurité au travail (RSST), article 69
- Tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 doit faire l'objet d'une inspection et, par la suite, tous les deux ans
- L'employeur doit tenir un registre qui précise :
 - La présence et le type d'amiante
 - Les dates et le résultat des inspections
 - La nature et la date des travaux effectués
- L'employeur doit se conformer avant juin 2015
- Guide CSN "Amiante : Informés pour agir" <http://info.csn.qc.ca/amiante/>

Le programme d'aide aux employées et employés relève-t-il du comité de santé-sécurité au travail ?

